

Pays de la Loire Rebond

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Le dispositif Pays de la Loire Rebond a été créé car le contexte économique (financements publics en diminution, concurrence accrue, baisse d'activité, etc.) a fragilisé, voire dégradé la situation financière d'un certain nombre d'entreprises. Les dispositifs d'appui aux entreprises en difficulté existants sont souvent spécialisés dans l'accompagnement d'entreprises commerciales importantes. De ce fait, ils appréhendent mal les enjeux économiques et sociaux des plus petites entreprises et de celles de l'ESS.

Afin de permettre le maintien des entreprises en difficulté et de leurs emplois sur leur territoire, il s'agit de proposer une offre d'accompagnement spécifique et sur-mesure reposant sur deux axes :

- un accompagnement rapide des dirigeants par un cabinet conseil dans l'élaboration d'un plan de redressement,
- un prêt de trésorerie court-terme afin de maintenir les concours bancaires existants en s'y associant, et non en s'y substituant.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif accompagne les dirigeants d'entreprises et d'associations pour sortir de la spirale des difficultés économiques et financières.

Peuvent bénéficier de ce dispositif :

- TPE de + de 3 ans et de - de 20 salariés,
- Entreprises adaptées et entreprises d'insertion,
- Sociétés Coopératives de production,
- Associations employeuses.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les coûts d'intervention des cabinets conseil sont pris en charge par les crédits d'ingénieries dédiés selon une répartition des crédits proposées par le conseiller de France Active Pays de la Loire.

Le financement de prêts de trésorerie pourra être accordé si les perspectives de redressement dégagées l'expriment. Les conseillers de France Active Pays de la Loire pourront, en complément de la mobilisation des cabinets conseil, proposer au Comité de Décision et Recommandation, qui en décidera, de mettre en place une intervention financière associée au maintien des concours bancaires s'ils existent, sous la forme d'un prêt de trésorerie court-terme, à 0%, sans caution et d'une durée maximale de six mois renouvelable une fois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

L'instruction des dossiers se fait auprès de France Active Pays de la Loire.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES
Web : www.paysdelaloire.fr